

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 22 janvier 2020

Lors du conseil municipal du mercredi 22 janvier 2020, il sera annoncé par le maire un geste de solidarité avec les familles de Vitry : la non facturation de la restauration et des activités périscolaires impactées pour le mois de janvier.

Depuis le mois de décembre dernier, un mouvement social d'une ampleur inédite s'exprime avec force dans notre pays contre un projet réformant en profondeur notre système des retraites voulant instaurer un système individuel par point contre le principe de répartition instauré à la Libération. Le conseil municipal unanime s'est prononcé en décembre dernier en soutien à ce mouvement.

Des centaines d'agents communaux de Vitry ont pris leur place dans ce mouvement, et chacun est conscient des désagréments provoqués sur les services par un mouvement d'une telle ampleur.

Dans les écoles, outre la restauration, l'accueil périscolaire a été fortement perturbé. Le maire a donc proposé qu'il ne soit pas procédé à la facturation des activités concernées en janvier pour les familles de Vitry . *« C'est un choix juste, de solidarité. Un mouvement social a inévitablement un impact en termes de services. Il est de notre devoir d'être solidaires, avec les salariés comme avec les familles. »*